

Département de la Manche

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude
au grade d'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
au titre de la promotion interne**

Le président du conseil départemental,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire de la catégorie B du 22/06/2020 ;

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2020, est inscrite sur la liste d'accès au grade d'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2020	BRIENS	Sylvaine	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2E CL	Archives départementales de la Manche

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 26 juin 2020



Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur général des services

Fabrice Jeanne

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

- M. le préfet du département de la Manche
- M. le président du centre de gestion